



## ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 10 juin 2024  
Salle de gymnastique de Venthône

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 86 personnes présentes à cette dixième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujet principal l'approbation des comptes 2023.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Venthône et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet [www.noble-contree.ch](http://www.noble-contree.ch) ainsi que dans le journal d'informations communal « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire ainsi que le fascicule des comptes 2023.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'article 10 LCo.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 4 décembre 2023

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 4 décembre 2023, remis à l'entrée de la salle, comprend 6 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation du budget 2024 et la présentation du plan financier 2024-2027.

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.



### 3. Lecture des comptes 2023

Conformément aux dispositions de l'article 17b LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2024. Le président mentionne le message introductif du fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2023 en les illustrant par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières de notre nouvelle commune.

Le président présente en détail les comptes 2023. Il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 3'501'534.64 ainsi que l'excédent de financement de CHF 1'081'476.39. Il conclut en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune par habitant entre 2022 et 2023.

Il détaille ensuite les principales variations dans les charges et revenus du compte de fonctionnement, pour ce qui concerne les postes où la différence est supérieure à CHF 50'000.- par rapport au budget 2023. Il précise les raisons ayant conduit à ces variations, puis souligne avec satisfaction la hausse importante des recettes d'impôts malgré une estimation prudente.

Puis il évoque les principales dépenses d'investissements 2023, dont le montant total net s'est élevé à CHF 2'420'058.25, soit une diminution de plus de CHF 1'300'000.- par rapport au montant budgétisé.

Le président débute en présentant les recettes d'investissements extraordinaires qui concernent le dicastère de l'administration générale, relatives au transfert de terrains du patrimoine administratif au patrimoine financier pour un total de CHF 664'000.-. Ce report est lié à l'achat en 2013 de l'ancien restaurant Noble-Contrée ainsi que du parking attenant à Veyras, où se construit actuellement le futur centre commercial.

Puis il passe la parole aux membres du Conseil communal afin qu'ils relatent les différentes dépenses d'investissements réalisées lors de cet exercice.

Le conseiller Jean-Claude Vocat mentionne les dépenses relatives au Service du feu, à savoir l'achat d'uniformes pour nos sapeurs-pompiers et l'aménagement de la nouvelle caserne sous l'école de Miège, avec entre autres le remplacement des portes du local.

Le conseiller Grégoire Clavien détaille quant à lui les frais liés aux écoles, pour ce qui concerne l'équipement technique (installation de tableaux interactifs dans les classes), le mobilier scolaire ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture



de l'école de Miège. Pour ce qui a trait à la Structure d'accueil de l'enfance, il mentionne les investissements consentis sur le site de Venthône pour le réaménagement des locaux de l'UAPE au dernier étage de la Maison des rencontres de même que l'installation d'une barrière extérieure autour de la crèche.

La vice-présidente Gaëlle Oggier évoque les investissements relatifs aux places de jeux avec la poursuite du développement de la zone d'activités des Hartes à Miège, précisant que 2 phases ont été réalisées durant la seule année 2023 (skatepark, pumptrack et construction de l'édicule). Puis elle poursuit en soulignant la participation communale aux frais de rénovation du bâtiment de la cure de Miège, dont les travaux d'isolation de la toiture.

Le conseiller Paul Berclaz en fait de même et présente les importantes dépenses ayant trait aux assainissements routiers (dont la route et la place du Vieux Village à Veyras) de même que celles liées au service des eaux (approvisionnement en eau potable avec le démarrage des travaux du projet Raugea, évacuation des eaux usées, réseau d'irrigation), pour un total avoisinant 1.7 millions de francs.

Le conseiller Justin Métrailler termine en décrivant les frais liés à l'éclairage public (dont la modernisation des luminaires menée lors de la réfection de routes communales) ainsi que la gestion des déchets (installation de barrières à nos 2 déchetteries et mise en place de moloks supplémentaires dans le village de Miège).

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers et mentionne que ces comptes satisfaisants confortent le Conseil communal dans ses choix d'une fiscalité douce, de l'augmentation des aides à la famille, de l'extension des subventions énergétiques et liées à la mobilité, du développement des services et infrastructures dédiés à la population. Le président remercie ses collègues du Conseil de même que les membres de la commission des finances et de l'administration communale, en relevant le niveau qualitatif du travail effectué.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2023.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Information sur les crédits supplémentaires (investissements)**

Le président revient sur les investissements consentis en 2023 et relève les dépassements par rapport aux montants budgétisés.

Selon l'article 84 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), l'assemblée primaire doit être informée des crédits supplémentaires décidés par le Conseil



communal, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement supérieures à CHF 50'000.- de la rubrique budgétée.

Le président détaille les comptes concernés par ces dépassements :

- 341.5040.00 Terrains et places de sport : dépenses de CHF 755'255.- (budget de CHF 380'000.-)
- 615.5010.01 Route Vieux Village Veyras : dépenses de CHF 495'123 (budget de CHF 360'000)
- 615.5010.10 Eclairage public : dépenses de CHF 281'062.- (budget de CHF 75'000.-)
- 710.5030.00 Réseau d'eau : dépenses de CHF 183'723 (budget de CHF 52'000)
- 720.5030.01 Traitement des eaux usées - PGEE : dépenses de CHF 369'426 (budget de CHF 236'500)
- 730.5030.00 Déchetteries : dépenses de CHF 77'171 (aucun budget prévu)

## 5. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2023

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications début mai 2024.

Le président passe la parole à la réviseuse Mme Anne-Laure Rey, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle relatif aux comptes 2023. En conclusion, elle souligne que la situation financière de notre municipalité est saine et qu'elle a la capacité à faire face à ses engagements. Mme Rey se tient ensuite à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2023.

Les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité moins une abstention par l'assemblée.

Le président remercie l'organe de révision et le Service financier pour le travail fourni ainsi que l'assemblée pour la confiance témoignée.

## 6. Divers

Le président introduit ce dernier point à l'ordre du jour par la présentation des différents sujets suivants :

- Centre commercial Noble-Contrée à Veyras : il établit un état d'avancement du chantier en cours, précisant que les fouilles seront menées à terme d'ici la fin de ce



mois puis démarreront les travaux de bétonnage. Il rappelle que l'ouverture du centre commercial est prévue dans une année, à l'été 2025.

- Planification pour l'arrosage (dès le 15 juin prochain) : comme cela s'est fait en 2023, la commune met en place une planification de l'arrosage, qui devra s'effectuer de nuit (entre 18 heures et 8 heures le matin). Les jours autorisés sont quant à eux définis selon les différentes zones qui découpent notre territoire. L'objectif consiste à inculquer les bons comportements et à poursuivre nos démarches visant une gestion rationnelle de l'eau, s'agissant d'un enjeu majeur pour l'avenir.
- Informations sur divers autres sujets : formation du personnel communal aux gestes qui sauvent (précisant qu'une journée de la sécurité aura lieu le samedi 24 août prochain à Venthône), état de situation des magasins d'alimentation situés dans nos 3 villages, retour sur plusieurs événements menés récemment avec succès (Festival des fanfares à Venthône, inauguration de la Flânerie des artistes à Veyras, concerts de nos chorales, Course du Benou et Trail Noble-Contrée), installation de nouveaux bancs publics sur notre territoire et remerciements à 4 volontaires ayant œuvré à la rénovation de bancs existants, installation de l'atelier et magasin de vélos « Alex Moos Racing » au centre du village de Venthône, information sur la reprise de la gestion de la buvette Obabao par les époux Riso et enfin présentation du bus SMC « habillé » aux couleurs de Noble-Contrée tout en rappelant la cadence à la demi-heure.

Justin Métrailler informe ensuite l'assemblée concernant la prochaine mise à jour du RegBL (registre fédéral des bâtiments et logements), précisant qu'un courrier sera envoyé après l'été à l'ensemble des propriétaires dans l'objectif de récolter des données énergétiques fiables et actuelles liées aux bâtiments situés sur notre territoire.

Puis le président rend hommage à M. Maurice Masserey qui profite depuis fin mai 2024 d'une retraite bien méritée après avoir œuvré comme agent de police durant près de 40 ans au sein de la municipalité de Venthône puis à Noble-Contrée depuis la fusion en 2021. Il lui offre un cadeau en le remerciant vivement pour son engagement sans faille.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

Mme Barbara Roland Raval évoque que les vélos en libre-service sont fréquemment retrouvés au sol lors de périodes de vent, aux emplacements des stations « Velospot ». Elle suggère de trouver une solution pour améliorer la situation et éviter qu'ils se détériorent.

M. Maurice Masserey souligne la tenue d'une séance d'information lundi prochain 17 juin 2024, pour présenter l'important projet d'amélioration du réseau d'irrigation de la région de Venthône.



Mme Thérèse Mittaz s'interroge si la bibliothèque de Venthône restera à terme dans les locaux situés dans les sous-sols de l'école. Le conseiller Grégoire Clavien admet que le déménagement a dû être effectué dans l'urgence et que le nouveau local (abris PC) dévolu à la bibliothèque n'est pas idéal. L'objectif consiste à proposer à l'avenir un emplacement plus viable et accueillant.

M. Yves Haenni relate la mise au concours du poste de Chef du Service technique, en vue du remplacement de M. Fabio Cartini, et demande si la commune collabore avec le bureau BISA SA. Le président indique que notre commune mandate différents bureaux d'ingénieurs de la région dans le cadre de mandats techniques, dont avec BISA SA.

M. Haenni s'interroge également, concernant les demandes de sortie de l'Eglise et de réduction de l'impôt sur le culte, pour quelle raison il est nécessaire d'écrire annuellement à la commune. Le président précise que le document d'attestation de sortie est à adresser une seule fois, puis seule la demande de réduction d'impôt doit être renouvelée pour chaque année fiscale. Il précise que cette pratique est identique dans toutes les municipalités du Valais romand.

Mme Hedwige Salamin demande des compléments d'informations au conseiller Justin Métrailler concernant le RegBL. Il indique que les renseignements chiffrés disponibles dans ce registre, qui recense les bâtiments et logements sur le plan fédéral, ne sont actuellement pas à jour. De plus, dans le cadre des démarches de labellisation « Cité de l'énergie », il est important de disposer de données énergétiques fiables afin de pouvoir planifier de futures améliorations puis quantifier les progrès.

M. Serge Amoos suggère d'adapter le schéma « jour/nuit » sur le plan d'arrosage lors d'une future publication, celui-ci n'étant à ses yeux pas très compréhensible.

M. Alain Berclaz s'interroge au sujet de l'avancement des démarches pour la révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). Le président informe que les documents ont été remis au Canton à la fin de l'année 2022 pour récolter leur avis de principe, en vue d'une mise à l'enquête. Il regrette qu'à ce jour aucune détermination ne nous soit parvenue et souligne que nous devrions recevoir l'avis de principe en septembre 2024. Dans l'intervalle, les règlements des constructions de nos anciennes communes restent en vigueur pour les territoires en question.

La parole n'étant plus demandée, il remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre municipalité



**Noble —  
Contrée**  
COMMUNE

de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

L'assemblée se termine à 21h15 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

#### ADMINISTRATION COMMUNALE

**Stéphane Ganzer**



Président

**Samuel Favre**



Secrétaire communal